



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ▲▲▲▲ Périmètre du Droit de Préemption Urbain
- ◻◻◻◻ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- ▨▨▨▨ Emplacement réservé
- ☆☆☆☆ Alignement d'arbres à préserver (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- ▨▨▨▨ Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Na** Zone naturelle concernée par un site NATURA 2000

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de LE PLESSIER SUR BULLES

PLAN LOCAL D' URBANISME

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
19 FEV. 2010

9a

EXECUTOIRE A/C DU : 09 JUN 2010

DROIT DE PREEMPTION URBAIN Village ECHELLE : 1/2000e